

FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEX

N° 2026_12

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Séance du 20 Mars 2026

Le Vendredi 20 Mars 2026 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Christel DUBOIS, Jean-Michel CHAGNON, Sylvie VACHON, Lionel ROUQUET, Pascale REYNAUD, Rodrigue ROUBY, Fanny MOREL, Emilie BESSON, Cyril AUDRA, Sylvie JONDON, Thierry OLIVERO, Anne GOURDOL, Andy RASPAIL, Katia GOMES, Guy PENSU, Julie AUBERT, Arnaud VERDA, Leslie BRIAT, Bérangère SABATIER, Frédéric RANNAUD, Yves LE GUELLEC

Etaient excusé(e)s : François DE SAINT VICTOR, ayant donné procuration à M. Jean-Michel CHAGNON,

Secrétaire de séance : Anna GOURDOL

Date de la convocation
16 Mars 2026

Date d'envoi en Préfecture
23 Mars 2026

Date d'affichage
23 Mars 2026

Administration Générale – Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-15 et L.2122-1 à L.2122-17,

Vu la délibération n°2026-11 du Conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune d'Allex,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire a recueilli les candidatures suivantes :

Liste n°1 – Gérard Crozier	
1	Jean-Michel CHAGNON
2	Christel DUBOIS
3	Lionel ROUQUET
4	Sylvie VACHON
5	Rodrigue ROUBY
6	Pascale REYNAUD

Liste n°2 – Arnaud VERDA	
1	Arnaud VERDA
2	Sylvie VACHON
3	Christel DUBOIS
4	Rodrigue ROUBY
5	Fanny MOREL
6	Lionel ROUQUET

Il est donc procédé à l'élection des adjoints au Maire de la commune d'Allex au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

A la suite des opérations électorales, le Conseil municipal décide :

Premier tour de scrutin

- Les résultats sont les suivants :
 - Nombre de votants : **23**
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
 - Nombre de suffrage blancs : **0**
 - Suffrages exprimés : **23**
 - Majorité absolue : **12**

Ont obtenu :

- **Liste 1 – Gérard CROZIER : 18 voix**
- **Liste 2 – Arnaud VERDA : 5 voix**

Les membres de la liste 1 sont proclamés adjoints au Maire.

- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,**

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Anna GOURDOL

Le Maire,
M. Gérard CROZIER



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.